NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

DEC 13 1977

COLLECTI

Distr.
GENERALE

A/32/426
9 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Points 51 et 100 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution E dont la Première Commission recommande l'adoption (A/32/380, par. 19)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter G. BELYAEV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

1. A sa 60ème séance, le 9 décembre 1977, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état des incidences financières (A/C.5/32/70) du projet de résolution E dont la Première Commission a recommandé l'adoption (A/32/380, par. 19).

2. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport du Comité (voir A/32/8/Add.20) sur les incidences administratives et financières du projet de résolution.

3. Dans le document A/C.5/32/70, le Secrétaire général a présenté l'état des incidences administratives et financières du projet de résolution E dont la Première Commission a recommandé l'adoption (A/32/380, par. 19). Le coût total du programme de travail envisagé dans ce projet était estimé à 714 100 dollars, dont 566 500 dollars pour la publication en 1978 et 1979 d'un périodique des Nations Unies consacré au désarmement, et 147 600 dollars au titre des dépenses de personnel et services communs, qu'impliquerait la publication du périodique. Le Secrétaire général ajoutait qu'il préciserait ultérieurement, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, dans quelle mesure les dépenses de publication pourraient être financées dans les limites des ressources existantes.

4. Le crédit de 147 600 dollars prévu au titre des postes permanents et des services communs est destiné à couvrir le coût de trois postes supplémentaires (un P-4, un P-2 et un G-3). Le Comité consultatif a indiqué qu'il n'était pas convaincu de la nécessité du poste P-2. Il a donc recommandé de réduire de 39 500 dollars le montant des dépenses de personnel et de 7 500 dollars les dépenses connexes au titre des services communs.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. La Cinquième Commission a décidé de faire savoir à l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution E, comme le recommande la Première Commission (A/32/330, par. 19), il faudrait ouvrir des crédits supplémentaires de 85 400 dollars au titre des postes permanents et de 15 200 dollars pour les services communs, aux chapitre 2 et 22, respectivement, du projet de budget-programme pour 1978-1979. Il faudrait également prévoir au chapitre 25, au titre des contributions du personnel correspondantes, un crédit supplémentaire de 23 700 dollars, qui serait compensé par une augmentation équivalente du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, au chapitre premier des recettes. L'adoption du projet de résolution entraînerait également des dépenses de publication d'un montant maximum de 566 500 dollars, dont il serait tenu compte dans l'état récapitulatif des dépenses au titre des services de conférence pour 1978, que le Secrétaire général doit présenter vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale.

---